

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
FAILLE Marie Claude	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention de partenariat - Magazine sur l'environnement - Signature -
Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La direction de la Communication de la Communauté urbaine et la chaîne de télévision locale TV7 souhaitent s'associer pour coproduire un magazine sur la thématique de l'environnement.

Les émissions mettront l'accent sur les initiatives communautaires ou des 27 communes de la Cub en faveur de la protection de l'environnement ou l'amélioration de notre cadre de vie.

Ces émissions traiteront de l'environnement au sens large :

- tri et recyclage des déchets, réduction des déchets à la source
- préservation de la ressource en eau
- lutte contre les inondations
- valorisation du patrimoine naturel
- plan de déplacements urbains
- réflexion sur la consommation énergétique sur l'agglomération
- etc....

L'objectif qui prévaut à ces émissions est de permettre aux habitants de l'agglomération de mieux comprendre les enjeux en matière de préservation de l'environnement, les actions menées par la Communauté en la matière mais aussi les initiatives locales (communales ou associatives). Il s'agit non seulement de montrer l'action collective, mais aussi de placer le citoyen au cœur de ces problématiques et de l'inciter à réfléchir sur son comportement individuel.

Les sujets et les intervenants seront choisis en commun accord par les deux parties.

Le partenariat portera sur 27 émissions, à raison de 2 émissions par mois sur 14 mois, réparties de décembre 2005 à juin 2006 et de septembre 2006 à mars 2007 :

- 2005 – 1 émission
- 2006 – 20 émissions
- 2007 – 6 émissions

L'émission de 13 minutes se présentera de la manière suivante :

- un billboard « la Communauté urbaine de Bordeaux présente... »
- un générique
- un sommaire
- un plateau 1 : journaliste + invité (2 minutes)
- reportage 1 (3 minutes)
- un plateau 2 : journaliste + invité (2 minutes)
- reportage 2 (3 minutes)
- un plateau 3 : journaliste + invité (2 minutes)
- un générique
- billboard de fin

Chaque émission aura lieu dans une commune différente de la Cub. La Cub pourra utiliser ces programmes dans le cadre de manifestations diverses (salons, expositions etc.).

Ce partenariat relève de l'article 3 *alinéa 4* du code des marchés qui exclut du champ d'application du code les « *contrats qui ont pour objet l'achat, le développement, la production ou la coproduction de programmes avec des organismes de radiodiffusion* ». Cette exclusion concerne aussi bien les organismes de radiodiffusion sonore que visuelle, et donc les supports télévisuels.

Les crédits afférents à cette opération, d'un montant total estimé à 172 125 euros hors taxes, seront prélevés sur le budget principal et annexe (transports) de la direction communication, des exercices 2005, 2006 et 2007, ainsi que sur le budget de la direction de l'écologie urbaine.

Budget principal :

Compte 6231 – fonction 0230 – article 011 – CRB P100

Compte 6288 – fonction 8120 – article 011 – CRB P100

Compte 6231 – fonction 8222 – article 011 – CRB P100

Budget annexe transports :

Compte 62380001 – article 011 – CRB P100

Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer la convention de partenariat avec TV7
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 NOVEMBRE 2005**

M. FRANÇOISE CARTRON

